

DÉCLARATION LIMINAIRE FSU MAYOTTE CSA du 11 septembre

L'instabilité politique et une énième ministre de l'Education Nationale depuis deux ans nous inquiètent sur l'application de la loi Mayotte et les promesses faites pour les agents de la Fonction Publique. Va-t-on encore subir des années d'inertie sans calendrier clair ?

Jusqu'à ce jour, l'aide exceptionnelle Chido n'a toujours pas été versée à tous les demandeurs. Lors de son dernier déplacement dans le département, Madame la Ministre d'Etat avait annoncé que seuls 150 Collègues sont éligibles alors que la FSU Mayotte avait envoyé une liste de plus de 300 agents qui ne l'ont pas perçue. La FSU Mayotte renouvelle sa demande sur la liste des agents qui ne sont pas éligibles. En effet, les raisons invoquées semblent être contestables et la situation ne peut pas rester en l'état.

Tout le monde avait reconnu que l'école à Mayotte fonctionnait en mode dégradé bien avant les cyclones Chido et Dikeledi. Nous ne pouvons pas alors décemment affirmer et soutenir que la rentrée scolaire s'est bien déroulée au regard des rentrées retardées dans certaines écoles, des dysfonctionnements dénoncés par les équipes et des blocages à l'initiative des parents dans plusieurs endroits. C'est d'autant plus en décalage avec la réalité lorsqu'on entend les maires regretter encore le non-versement du fond d'amorçage promis par le gouvernement quand on connaît l'état des finances des communes de Mayotte. Relativiser le nombre d'enfants qui n'ont pas droit aux 24h de cours hebdomadaires c'est sous-estimer les sureffectifs généralisés dans les écoles et les établissements du second degré qui obligent à des bricolages organisationnels et pédagogiques. Jusqu'à ce jour, les installations sportives sont non reconstruites et demeurent insuffisantes. De plus, il manque encore des MNS pour encadrer davantage le savoir nager qui est incontournable sur une île.

La FSU Mayotte réclame un alignement des droits, donc du système éducatif, sur le national mais ne peut pas ignorer les conditions de travail et d'enseignement ainsi que les réalités locales. Par exemple, nous référant à vos propos tenus lors de l'audience du 1er septembre dernier concernant les missions des EMS, vous indiquiez souhaiter légitimement qu'ils retrouvent leur mission initiale de médiateur; c'est sous estimer l'ampleur du phénomène de violence qui est installé à l'intérieur et à l'extérieur des établissements scolaires. De même, comparer lors d'une audience syndicale le système éducatif à Mayotte à celui de Créteil, c'est oublier les milliers d'enfants en âge scolaire qui ne sont pas scolarisés, les milliers d'enfants qui n'ont pas eu droit aux 3 ans de scolarisation en maternelle, les systèmes de rotation ...

Suite à une mobilisation des enseignants du 1er degré en novembre 2024, votre prédécesseur s'était engagé à fixer des seuils en élémentaires : 28 élèves par classe. Nous avons appris par la voie des IEN du premier degré que vous avez décidé de façon unilatérale de fixer ce seuil à 15 élèves par classe en CP et CE1, sachant que la majorité des classes de CP et CE1 fonctionnent par deux dans une salle de classe. Pour la FSU Mayotte, les seuils doivent être : 30 en maternelle, 14 en CP et CE1 et 28 en CE2, CM1 et CM2.

La FSU Mayotte a toujours réclamé des moyens supplémentaires qui tiennent réellement compte des besoins. Les 1300 salles de classes annoncées d'ici 2031 pour le 1er degré sont au minimum une estimation basée sur le nombre de rotation mais qui ignore le nombre d'enfants en âge scolaire qui ne sont pas inscrits par les mairies. Les projets de construction tardent à sortir de terre alors que tous les établissements accueillent au minimum le double de leur capacité d'accueil initiale. Plus de 60% d'enseignants contractuels dans le second degré et plus de 25% dans le 1er degré : situation qui exige un plan d'urgence de titularisation et de formation des enseignants contractuels du 1er et du 2nd degré.

Pour les personnels non enseignants, la FSU Mayotte souhaite attirer votre attention sur la situation des personnels administratifs contractuels à Mayotte, qu'ils soient en CDD ou en CDI. Aujourd'hui leur nombre est particulièrement important dans notre département. Beaucoup exercent depuis plus de dix ans, parfois davantage, sans réelle perspective d'intégration dans la fonction publique. Cette situation engendre une précarité durable, une inégalité de traitement entre agents et, surtout, des perspectives de retraite extrêmement réduites : ces personnels, ne cotisant toujours pas à l'IRCANTEC, se retrouveront fatalement avec une pension dérisoire après une carrière pourtant pleinement consacrée au service public.

La FSU Mayotte réclame une augmentation significative du nombre de postes ouverts aux concours internes de SAENES et d'ADJAENES, afin de titulariser les agents contractuels. De plus, la FSU Mayotte revendique l'ouverture à Mayotte des recrutements sans concours et des examens professionnels pour ces mêmes corps, dispositifs déjà demandés à plusieurs reprises. Enfin, la FSU Mayotte demande que les équipes administratives soient durablement stabilisées parce qu'ils ont en effet démontré leur engagement sans faille : nombre d'entre eux étaient présents à leur poste dès que les routes étaient praticables après le passage du cyclone Chido, permettant à l'administration et aux établissements scolaires de reprendre le service au plus vite, dans un contexte particulièrement difficile.

La FSU Mayotte fait remarquer que le rectorat n'a malheureusement pas tenu ses promesses de juillet dernier

- Le Directeur de l'EAFC ne nous a toujours pas fait parvenir l'organigramme de l'EAFC
- La prime informatique n'a toujours pas été versée à tous les agents éligibles

- La part variable de la prime REP+ n'a pas été versée à tous les AED ainsi que les rappels des années précédentes.

Comment, dans ce cas, faire confiance à l'institution?

Comment faire confiance à une administration censée nous protéger lors des événements climatiques qui ont ravagé l'île? Que dire des collègues qui ont été sanctionnés par la proviseure de Sada car revenus tardivement après CHIDO? Plus de logement, plus de voiture, pas d'eau, pas d'électricité et à la recherche de nourriture et de lait maternel. Ils ont vécu un cauchemar et étaient heureux de retrouver leurs familles. Comment peut-on les sanctionner alors que cette proviseure avait pris l'avion le 13 décembre ?! Aucun mail reçu de sa part entre le 13 décembre et 13 janvier! Aucun message de bienveillance et d'intérêt pour le personnel. Autant d'indifférence a suscité de la colère et de la défiance de la part du personnel.

Que dire du sort réservé aux néo contractuels ou ceux n'ayant que quelques mois d'exercice au lycée de Sada ? Certains ont 20h d'enseignement en BTS ... Il est évident qu'un tel volume horaire les mettra en difficulté car la charge de travail est colossale.

Rappelons que, déjà le jeudi 7 septembre 2023, au lycée de Sada, les élèves et le personnel ont consommé de l'eau impropre alors que la proviseur avait reçu, la veille, un mail de la part de l'Ars et du recteur. La proviseure a condamné les robinets à 10h30...mais le mal était fait. Il y a eu mise en danger de la santé des personnels et des élèves. Le personnel du lycée de Sada est en souffrance et il faut l'entendre et agir.

Utiliser les techniques de management du privé pour gérer le personnel de l'Education Nationale n'est pas acceptable. Que dire sur la rentrée scolaire complètement ratée au lycée de Sada? Un amateurisme effarant! Encore une fois, c'est la jeunesse mahoraise qui sera pénalisée.